



PROCEDURE A RESPECTER EN CAS DE DECONVOCATION

Du lundi au vendredi 16H00,

Vous devez contacter le Bureau de l'Arbitrage à Cognelée,
soit M. Jacob au 081/20.68.42,
soit Mme Derouaux au 081/20.68.41.

Après 16H00 le vendredi,

la permanence de ce week-end est assurée par
Monsieur **Jean-Louis DOCQUIER – GSM : 0498/56.65.08**

- Le SAMEDI de 09H00 à 11H00
- Le DIMANCHE de 09H00 à 11H00.